

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le onze octobre deux mille dix huit sous la présidence de Monsieur Michel GONORD – Maire.

Présents: Michel GONORD, Catherine LABBOUZ, Dominique AUFILS, Patrick DEMASSE, Bernard SOUVILLE, Dominique SANS, Patrice DERIEUX, Patrick MOREL, Anne BOULARD, Ahmed MORCHID, Laurent HEBRAS, Anissa YAKHLEF, Joao FARIA, Philippe MUSZINSKI, Danielle TRAMUSET, Marie-Chantal SISOUNTHONE, Jean-Pierre VERNERY, Alice JOMIER (CASTANER), Joëlle RASPILAIRE, Dominique BESSEMOULIN.

Absent(s) ayant donné procuration: Pierrette WALTER à Catherine LABBOUZ, Ugo HABERMAN à Michel GONORD, Karen SCHNEIDER à Dominique SANS, Simon CLERVIL à Patrick DEMASSE, Evelyne TRANCHANT à Patrice DERIEUX, Christian DEPARIS à Dominique BESSEMOULIN, Pierre VIVIDILA à Marie-Chantal SISOUNTHONE

Absent(s): Laëtitia AKISSI

Excusés: Pierrette WALTER, Ugo HABERMAN, Karen SCHNEIDER, Simon CLERVIL, Evelyne TRANCHANT, Christian DEPARIS, Christiane BAYE, Pierre VIVIDILA.

Secrétaire de séance : Philippe MUSZINSKI

Membres en exercice : 29 - Présents : 20 - Absent(s) ayant donné procuration : 7

Le Maire ouvre la séance à 19h30 puis il est procédé à l'appel.
Le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.
Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal :

- Décision de suppression de la régie de recettes concernant la vente d'un livre et d'un DVD « Champagne-sur-Seine, et l'usine créa la ville » ;
- Décision de suppression régie recettes vente d'un livre de reproduction de cartes postales anciennes ;
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de la route des Fours du Roy à CERAMO le 27 juillet 2018 pour un montant de 30 036 € HT.

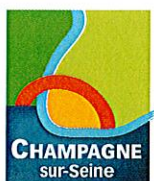
Le Maire explique que seront examinés en 1^{er} les sujets relatifs à l'urbanisme compte tenu de l'intervention de de l'Atelier Tel, assistant à maîtrise d'ouvrage, pour la révision du PLU.

Le Maire précise également qu'un document a été distribué sur table : il s'agit du tableau de la voirie communale corrigé par rapport à la version envoyée aux élus dans la mesure où il manquait les voies de la zone ETIC.

- **URBANISME**

N° D-2018-049 : Révision du PLU : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 7 mars 2017 (délibération n°2017-049). Le Maire donne des explications sur la phase PADD du PLU : il n'y a pas d'objectifs précis, il s'agit d'un cadrage, d'orientations à débattre.



Le Maire expose alors le projet de PADD :

Le projet de PADD se conforme aux grands axes du PADD du ScoT (schéma de cohérence territoriale) en cours d'élaboration : protéger les ressources et les paysages en utilisant plus rationnellement la ressource foncière, faire de Seine et Loing un territoire à mobilité multimodale, support de son développement économique et urbain, gérer et valoriser un territoire riche en ressources, améliorer les conditions de vie des habitants au quotidien.

Ainsi, le PADD s'organise autour de quatre grands thèmes : maintien de polarités dynamiques et adaptation des équipements à la population, maîtrise de l'urbanisation et prise en compte des risques pour conserver un cadre de vie propre à la vallée de la Seine, connexion des quartiers, des polarités et des espaces naturels par le développement d'un maillage de déplacements actifs, complet et sécurisé, valorisation des patrimoines naturel, paysager et architectural pour une redécouverte du territoire Champenois.

Le Maire décide d'une interruption de séance à 19h40 pour permettre l'intervention de M. MICHAUD de l'Atelier Tel qui a pour mission d'accompagner la Ville dans la révision du PLU.

La séance reprend à 20h12.

Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal.

Basé sur la première phase qui était le diagnostic territorial validé au deuxième trimestre 2018, il définit les grandes lignes qui guideront l'urbanisation (logements, activités économiques, équipements...), le développement des mobilités ainsi que la préservation du cadre de vie (espaces naturels et forestiers, paysage...). Il est présenté pour débat au Conseil municipal le 10 octobre 2018. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que la réglementation seront bâties en s'appuyant sur ce projet de ville, en vue d'être arrêté par un vote en mars 2019.

L'article L. 151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Après cet exposé, le Maire déclare le débat ouvert :

Le Maire souhaite recueillir les avis des élus, notamment sur le point de savoir si des aspects sont manquants ou bien si des orientations retenues ne leur paraissent pas pertinentes.

Pour Mme LABBOUZ, les maisons des ingénieurs de Jeumont-Schneider sont à préserver.

M. BESSEMOULIN propose de prioriser les actions.

Mme BOULARD s'interroge sur la place de la transition énergétique dans le PADD.

Le Maire indique que le plan de transition énergétique est élaboré à l'échelon intercommunal : plan climat air énergie territorial (PCAET); c'est dans ce cadre qu'a lieu la recherche d'autonomie énergétique.

M. MUSZINSKI s'interroge sur la circulation et le stationnement.



Le Maire rappelle qu'un groupe de travail est constitué sur le sujet et qu'une consultation a été lancée pour mener une étude sur cette thématique. Le Maire fait actuellement vérifier les références du candidat pressenti.

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des paragraphes perfectibles dans le PADD.

M. BESSEMOULIN fait état du problème d'écoulement des eaux chemin des Poiriers et Mme BOULARD demande s'il y a eu une étude sur le sujet.

M. VERNERY précise qu'il s'agit d'un problème particulier et non d'une orientation à débattre dans le cadre du PADD.

M. BESSEMOULIN rappelle également que les accotements réalisés par le Département sur la RD 39, côte des Acacias, sont très dangereux.

Il rappelle le rôle du Département : en tant que propriétaire et gestionnaire de la RD 39, il relève de la compétence du Département la création, l'entretien et l'aménagement des trottoirs et accotements attenants à cette voie départementale dont il a la charge.

Le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD. La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Sujet reporté : Incorporation de la parcelle AI 98 dans le domaine communal
(présomption de bien sans maître)

Le Maire propose au Conseil municipal d'ajourner le vote du sujet relatif à l'incorporation de la parcelle AI 98 dans le domaine communal. Avant de décider l'incorporation de cette parcelle dans le domaine de la Commune en vue de la vendre, il est nécessaire de connaître l'état éventuel de pollution du sol.

Si le coût de la dépollution est raisonnable, l'opération sera réalisée.

M. VERNERY demande à ce que soit mentionnée la localisation exacte au lieu d'évoquer un numéro de parcelle.

N° D-2018-050 : Parcelle AK 403 : dénomination rue de l'Ile (continuité) et
modification du tableau de la voirie communale

Le Maire rappelle que le tableau distribué sur table est la version à jour de la voirie communale.

Il est nécessaire d'actualiser le tableau de la voirie communale en fonction des créations de voies, des classements de chemins ruraux en voies communales et des déclassements de voies communales en chemins ruraux.

Avec la construction du lotissement du Clos des Libellules, la rue du lotissement a été nommée « rue des Godernes » dont le tenant est la rue Prés de l'Aubépine et l'aboutissant est la parcelle cadastrée AK 403 (délibération 2018-042 du 27 juin 2018). Il convient de préciser qu'il s'agit de la continuité de la rue de l'Ile.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le nouveau tableau de classement de la voirie communale conforme à la réalité du terrain ci-après annexé.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Le Maire excuse l'absence de Mme WALTER, touchée par un deuil familial.
Le Maire présente les sujets relatifs aux finances.

- **FINANCES**

N° D-2018-051 : DM 01-2018 du Budget du Centre de Santé

Compte tenu des modifications intervenues depuis le vote du Budget Primitif, telles que l'intégration du marché d'entretien, l'achat de mobilier initialement prévu sur le budget de la Ville ou encore l'ouverture repoussée du Centre de Santé, il est demandé au Conseil municipal de voter les modifications concernant le budget du Centre de Santé comme présentées en fonctionnement et en investissement dans le dossier transmis en annexe, c'est-à-dire :

- Section de fonctionnement : - 24 080 € € aussi bien en dépenses qu'en recettes ;
- Section d'investissement : + 11 970 € aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N° D-2018-052 : Tarifs pour l'utilisation du gymnase Léo Lagrange

Le Conseil municipal a adopté ou révisé des tarifs pour les services publics communaux lors de sa délibération en date du 24 octobre 2017.

Le Maire précise que cette délibération a eu pour impact une augmentation de 30 € par heure d'occupation pour la CCMSL. En cas de maintien de ce tarif, la CCMSL réduira le nombre d'heures d'occupation, au détriment de la fréquentation par les élèves.

C'est la raison pour laquelle il convient d'ajouter un tarif à la grille actuelle en y incluant un tarif horaire pour l'utilisation du gymnase Léo Lagrange par le Collège Fernand Gregh.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 65 € l'heure d'occupation du gymnase Léo Lagrange, toutes salles comprises.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Point d'information du Maire

Le Maire donne la parole à ses adjoints.

M. SOUVILLE dresse un état sommaire des travaux en cours : la finalisation des abords du Centre de santé (reste à venir le mobilier urbain et les plantations) ; l'ouverture du Centre de santé a eu lieu le 17 septembre mais des travaux de finition restent en suspens (difficultés de bonne exécution du chantier par certaines entreprises) ; la reprise du caniveau central Quai de Seine ; le problème rencontré sur un poste de refoulement résultant d'un problème de dimensionnement des pompes (vu avec Véolia) ; le revêtement de la chaussée démarre le 22 octobre route des Fours du Roy ; travaux de voirie au quartier des Chaillots (rues Paré et Fleming).

Intervention de Mme JOMIER qui alerte sur le coût et la méthode de nettoyage des banquettes au Centre de santé.

Le directeur des services techniques envisage l'achat d'un outillage type Karcher moquette.

Interventions de Mme JOMIER et M. VERNERY qui reprochent l'anarchie de la circulation route des Fours du Roy (vitesse, barrières installées par les riverains...). M. SOUVILLE concède que la route des Fours du Roy peut un peu apparaître comme une zone de non droit.

Mme LABBOUZ évoque les principaux événements et manifestations à venir : la fête des bibliothèques organisée par la CCMSL, la semaine des vacances animée au Centre Anne Sylvestre, la fête de l'armistice du 11 novembre avec le concours des écoliers qui adresseront des messages de paix, l'exposition relative à la vie à Champagne pendant la Grande Guerre, l'exposition de peinture (Empreintes) fin novembre.

Mme AUFILS intervient pour évoquer le programme de la semaine bleue dont le point d'orgue est le spectacle du vendredi qui connaît un franc succès.

M. DEMASSE convie le public à venir assister aux Trophées des sports.

Le Maire informe les élus que le squat côte des Acacias (maison SNCF) a pris fin le 18 septembre. L'opération de démolition est désormais subordonnée au retour de l'étude sur la présence d'amiante.

Le Maire informe les élus que l'OPH mène le projet de vendre le bâtiment 10 à un promoteur immobilier (logements) ; le coût de rénovation est estimé à 2 millions d'euros.

Le Maire fait une mise au point : il est inutile et stérile de diffuser l'information selon laquelle dès qu'une opération de construction a lieu à Champagne celle-ci porterait sur du logement social.

Si l'OPH finalise son opération de vente à un promoteur, ce ne sera pas du logement social.

Il en est de même pour le devenir de l'opération de reconversion du site Clémenceau.

M. VERNERY intervient sur deux points. Il souhaite connaître le coût de la démolition du château d'eau. Le Maire donne la parole au directeur des services techniques qui indique que le coût est de 100 000 €.

M. VERNERY évoque le caractère dangereux de la circulation résultant des travaux d'aménagement rue Schneider.

Le Maire a mobilisé la direction des services techniques et la police municipale pour étudier la sécurisation du rond-point à l'entrée de la zone ETIC ; concernant la circulation, d'ici quelques jours les rues Jaurès et Libération seront rouvertes à la circulation.

Le Maire autorise M. BESSEMOULIN a posé une question en séance. M. BESSEMOULIN évoque le défaut d'éclairage extérieur au Centre Anne Sylvestre.

Le Maire lui indique qu'un devis a été demandé à Eiffage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire, Michel GONORD
 